

Quels dispositifs pour les familles en proie à de grandes difficultés sociales ?

La Mairie de Toulouse a mis en place 2 dispositifs particuliers, qui dérogent aux grilles tarifaires des prestations périscolaires, à destination de ces familles. Les critères d'éligibilité, les prestations concernées, la durée d'exonération et l'initiateur de la demande diffèrent selon le dispositif.

	QUELS CRITÈRES ?	QUELLES SONT LES PRESTATIONS CONCERNÉES ?	POUR QUELLE DURÉE ?	QUI PEUT FORMULER LA DEMANDE ?
DÉROGATION EXCEPTIONNELLE POUR LES PRIMO-ARRIVANTS	Primo-arrivants en France en proie à de grandes difficultés sociales	Temps du matin Temps du midi Temps du soir Temps du mercredi après-midi en maternelle	2 mois maximum	Le Directeur d'école adresse une demande au service Finances de la Direction de l'Éducation
EXONÉRATION AU TITRE DE L'INTÉGRATION SCOLAIRE	Hébergement en établissements d'urgence ou d'insertion et/ou sans ressources (sans droits ni titres) et/ou statut de demandeurs d'asile (ou bénéficiaires de l'ADA)	Temps du matin Temps du midi Temps du soir	Durée définie par le travailleur social (dans la limite de l'année scolaire)	Un travailleur social adresse une demande à la Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale de la Mairie de Toulouse

Quel est le rôle de la Commission de Recours Amiable ?

Cette Commission est chargée d'examiner les requêtes écrites des familles et peut proposer, une réduction ou une annulation de dette exceptionnelle en fonction des situations, notamment des situations d'extrême précarité. Après avis de la Commission, la décision d'annulation ou de réduction de dette est prise par le Conseil Municipal.



Il n'est possible de saisir la Commission de Recours Amiable qu'après avoir obtenu une réponse défavorable dans le cadre d'un recours gracieux (voir ci-dessous).

Si je souhaite contester une facture, je peux effectuer dans les 2 mois suivant sa réception :

- un **recours gracieux** auprès de la Mairie de Toulouse, en renseignant obligatoirement le formulaire disponible sur toulouse.fr.
- un **recours contentieux** auprès de M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ATTENTION

- Les demandes formulées plus de 2 mois après réception de la facture ne peuvent être examinées.
- Aucune contestation ne peut être traitée à l'accueil de la Maison Municipale des Familles.

prestations périscolaires



Les tarifs : L'ESSENTIEL

Comment m'assurer que mon tarif correspond bien à ma situation (familiale et financière) ?

Pour bénéficier d'un tarif adapté, je vérifie que mon **DUI (Dossier Unique Interactif)** est en cours de validité et actualisé :

- Je crée mon DUI puis je l'actualise annuellement, dans les délais fixés, en ligne sur montoulouse.fr ou auprès d'un service municipal.
- Je signale toute modification (familiale ou financière) en cours d'année, dans un premier temps à la CAF (pour les familles allocataires), avant d'en faire part à la Mairie de Toulouse.



→ **Toute mise à jour** est prise en compte dès la facture suivante et n'est pas rétroactive.

→ **Mon tarif personnalisé** figure sur montoulouse.fr. A l'école, je peux obtenir cette information auprès du correspondant restauration.

Le règlement des prestations périscolaires est consultable dans son intégralité sur toulouse.fr et affiché à l'école.

Contact - 05 36 25 25 25
dui@mairie-toulouse.fr

Mairie de  TOULOUSE

www.toulouse.fr

Toulouse en grand !

prestations périscolaires

TARIFS CLAÉ temps du matin



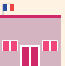








TARIFS CANTINE + CLAÉ temps du midi

TARIFS CLAÉ temps du soir

TARIFS Garderie maternelle du mercredi après-midi

	Revenus mensuels		1 enfant			2 enfants			3 enfants et +			1 enfant			2 enfants			3 enfants et +		
			Montant	dont part CLAÉ	dont part repas	Montant	dont part CLAÉ	dont part repas	Montant	dont part CLAÉ	dont part repas	Montant	dont part CLAÉ	dont part repas	Montant	dont part CLAÉ	dont part repas	Montant	dont part CLAÉ	dont part repas
1	jusqu'à	1 000,00€	0,09€	0,09€	0,09€	1,10€	0,16€	0,94€	1,05€	0,15€	0,90€	1,00€	0,15€	0,85€	0,23€	0,23€	0,23€	0,25€	0,25€	0,25€
2	1 000,01€	1 300,00€	0,18€	0,17€	0,16€	1,45€	0,21€	1,24€	1,40€	0,21€	1,19€	1,30€	0,19€	1,11€	0,47€	0,44€	0,40€	0,50€	0,47€	0,42€
3	1 300,01€	1 600,00€	0,22€	0,21€	0,19€	1,85€	0,27€	1,58€	1,80€	0,27€	1,53€	1,70€	0,25€	1,45€	0,56€	0,54€	0,49€	0,60€	0,57€	0,52€
4	1 600,01€	2 000,00€	0,28€	0,27€	0,25€	2,30€	0,34€	1,96€	2,25€	0,33€	1,92€	2,15€	0,32€	1,83€	0,70€	0,68€	0,63€	0,75€	0,72€	0,67€
5	2 000,01€	2 400,00€	0,28€	0,27€	0,25€	2,70€	0,40€	2,30€	2,65€	0,39€	2,26€	2,55€	0,38€	2,17€	0,70€	0,68€	0,63€	0,75€	0,72€	0,67€
6	2 400,01€	2 800,00€	0,28€	0,27€	0,25€	3,15€	0,47€	2,68€	3,10€	0,46€	2,64€	3,00€	0,45€	2,55€	0,70€	0,68€	0,63€	0,75€	0,72€	0,67€
7	2 800,01€	3 200,00€	0,28€	0,27€	0,25€	3,55€	0,53€	3,02€	3,50€	0,52€	2,98€	3,40€	0,51€	2,89€	0,70€	0,68€	0,63€	0,75€	0,72€	0,67€
8	3 200,01€	4 500,00€	0,37€	0,36€	0,35€	4,00€	0,60€	3,40€	3,95€	0,59€	3,36€	3,85€	0,57€	3,28€	0,94€	0,92€	0,87€	1,25€	1,22€	1,16€
9	4 500,01€	6 000,00€	0,56€	0,55€	0,53€	4,60€	0,69€	3,91€	4,55€	0,68€	3,87€	4,45€	0,66€	3,79€	1,41€	1,39€	1,34€	1,88€	1,84€	1,78€
10	6 000,01€	8 000,00€	0,66€	0,65€	0,63€	5,60€	0,84€	4,76€	5,55€	0,83€	4,72€	5,45€	0,81€	4,64€	1,65€	1,63€	1,58€	2,19€	2,16€	2,09€
11	à partir de	8 000,01€	0,75€	0,74€	0,72€	6,60€	0,99€	5,61€	6,55€	0,98€	5,57€	6,45€	0,96€	5,49€	1,89€	1,86€	1,82€	2,50€	2,47€	2,41€

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

	RÉSERVER, ANNULER, MODIFIER	JUSTIFIER* de l'absence d'un enfant	PAYER	
			quand	modes de paiement
 Sur internet montoulouse.fr	✓	✓	24h/24 - 7j/7	
 À l'école (correspondant restauration)	✓	✓	voir dates affichées à l'école	 
 À la Maison municipale des familles 32-34 Boulevard Netwiller 31200 Toulouse			lundi-mercredi-vendredi de 8h30 à 17h mardi de 8h30 à 18h**	  
 Par courrier Maison municipale des familles 32-34 boulevard Netwiller 31200 Toulouse			24h/24 - 7j/7	

Je peux obtenir une assistance dans mes démarches (réservation, modification, déclaration et justification d'absence) et des informations auprès :

→ du personnel municipal chargé de l'accueil des familles sur l'école

→ de la Direction de l'Éducation :
05 36 25 25 25
periscolaire.education@mairie-toulouse.fr

* Joindre un certificat médical ou d'hospitalisation, un certificat de décès ou de radiation selon la nature de l'absence

** Les plages d'ouverture peuvent être modifiées en raison de la crise sanitaire. + info : toulouse.fr ou 05 36 25 25 25